

**Acte n°2023-26**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 octobre 2023,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;  
**Vu** la circulaire du 22 mars 2023 ;  
**Vu** les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés,

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : Echange sur les contrats d'objectifs, de moyens et de performance**

En s'appuyant sur le document joint en annexe, les administrateurs échangent sur les contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP). La stratégie de l'établissement repose les objectifs prioritaires de politiques publiques, à savoir :

- Le renforcement du pilotage de l'offre de formation visant à préparer les étudiants à des métiers d'avenir, en tension ou en évolution.
- Le bien-être et la réussite des étudiants : santé, diversité, inclusion, accompagnements à la réussite ;
- Le développement de la recherche et de l'innovation au meilleur niveau européen et international ;
- La mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de la transition écologique et le développement soutenable dans l'ensemble de ses dimensions ;
- L'optimisation de la gestion et du pilotage de l'établissement ;
- En complément, un objectif propre à la stratégie particulière de chaque établissement est également inclus dans ces contrats. Il pourra être axé sur la dimension « sciences et société ».

Fait à Lyon, le 30 octobre 2023

La Présidente

Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 3 novembre 2023  
Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 3 novembre 2023